



DESTINATION BAIE DE SOMME

Réunion du Conseil d'Administration
du lundi 11 avril 2022

Sommaire

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme en date du 11 avril 2022	3
2. « Bistrot de Pays » de Mons-Boubert – Signature d'une convention avec la Commune	3
3. Festival de l'Oiseau 2022 – Convention de partenariat	3
4. Partenariat 2022 avec France Bleu Picardie	4
5. Partenariat avec Somme Tourisme – Accueil presse et réseaux sociaux.....	4
6. Jardins de Valloires – Convention de partenariat avec l'Abbaye.....	5
7. Aquaclub de Belle Dune – Convention relative à l'exploitation du bassin de nage avec la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre	5
8. Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés, des avenants de prolongation et des avenants au marché de travaux de l'Aquaclub de Belle Dune.....	6
9. Majoration de l'indemnité de responsabilité allouée aux Régisseurs de recettes	8
10. Création des régies d'avances et de recettes	8
11. Marchés passés sans formalités préalables du 1er septembre 2021 au 31 janvier 2022.....	9

**Réunion du Conseil d'Administration
du 11 avril 2022**



Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme, dûment convoqué par Monsieur le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard le 29 mars 2022, s'est réuni le lundi 11 avril 2022 à 9 heures à Garopôle à Abbeville.

Membres : 13

Présents : 12

Nombre de votants : 12

Nombre de voix : 12

Assistaient à cette réunion

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Dominique COCQUET
- Madame Monique EVRARD
- Monsieur Marcel LE MOIGNE
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE
- Monsieur Daniel CHAREYRON
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Claude HERTAULT

Et également :

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Pierre De LIMERVILLE
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Corinne CARRE, responsable d'exploitations (Parc du Marquenterre, Maison de la Baie de Somme, Picarvie)
- Madame Carole LEFEBVRE, Responsable d'exploitation – Les Jardins de Valloires
- Monsieur Eric BALEDENT, Responsable d'exploitations (Hôtel*** & Restaurant du Cap Hornu, Aquaclub et Golf de Belle Dune)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Nathalie TEMMERMANN

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme en date du 11 avril 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2022.

2. « Bistrot de Pays » de Mons-Boubert – Signature d'une convention avec la Commune

Comme l'avait évoqué le Président lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2021, la Commune de Mons-Boubert porte, depuis plusieurs années, un projet de création d'un « Bistrot de Pays ».

Son ouverture est prévue pour le 1^{er} juin 2022.

Le Président a rappelé que, lors de la séance en date du 17 décembre 2021, il avait été acté le principe que la Régie puisse en assurer temporairement la gestion.

Par conséquent, une convention de prestations de service doit être signée avec la Commune.

Elle définit les modalités juridiques et financières ainsi que les prestations de gestion et d'exploitation que nous exécuterons.

La Commune souhaite pouvoir nous facturer, chaque mois, un loyer de 800 €. En concertation avec la Commune, nous sommes en train de procéder au recrutement d'un gérant (chef de cuisine) et d'un responsable de salle.

Il est également acté le principe que tout éventuel déficit de l'exploitation sera pris en charge en intégralité par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Commune de Mons-Boubert et d'autoriser le Directeur à la signer.

Le Président indique que la Régie essaie de faciliter l'installation du « Bistrot ». Monsieur Delahaye reste confiant sur le futur recrutement.

3. Festival de l'Oiseau 2022 – Convention de partenariat

Le Président a rappelé que, depuis le 9 et jusqu'au 18 avril 2022, les sites proposent, en partenariat avec l'Association du Festival de l'Oiseau, un programme d'animations varié, axé sur les sorties et ateliers aux thèmes de la Nature et de l'Oiseau.

Il a rappelé aux membres que, comme chaque année, l'Association prend en charge les réservations des sorties nature

et s'engage à nous reverser le montant de chaque prestation, déduction faite d'une commission de 50 %.

La convention cadre reprend l'ensemble de ces dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'acter les dispositions financières de la convention de partenariat et d'autoriser le Directeur à la signer.

Monsieur DALLE rappelle qu'il s'agit de prestations habituelles.

4. Partenariat 2022 avec France Bleu Picardie

Le Président a rappelé les retours positifs du partenariat engagé avec cette radio et souhaite le renouveler.

France Bleu s'engage à distribuer des places et des pass, fournis par la Régie, lors des jeux concours à l'antenne, promouvoir les sites lors des émissions, inviter et interviewer nos responsables de sites touristiques afin de communiquer sur nos projets structurants.

De notre côté, nous offrons quelques entrées gratuites ainsi que des pass famille permettant un accès gratuit au Parc du Marquenterre, aux Jardins de Valloires, à la Maison de la Baie de Somme et à l'Aquaclub.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, de renouveler ce partenariat et d'autoriser le Directeur à signer la convention.

5. Partenariat avec Somme Tourisme – Accueil presse et réseaux sociaux

La Régie travaille en étroite collaboration avec l'ADRT – Somme Tourisme dans le cadre du groupe Baie de Somme Attractivité.

Il a été acté le principe de démarcher et d'organiser plus d'accueils presse afin de faire la promotion du territoire en France et à l'Etranger.

Dans le but de mutualiser les moyens et de soutenir cette démarche collective, le Président a proposé aux élus de consentir un effort financier au profit de l'ADRT.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'accorder, en plus de l'accès gratuit sur nos sites aux journalistes et influenceurs, une remise de 50 % sur le coût global de la facture (hébergement, restauration hors boisson) uniquement dans le cadre des accueils presse ADRT et sous condition de promotion d'au moins un site de notre Régie.

Le Président indique qu'il faut fidéliser la clientèle.

6. Jardins de Valloires – Convention de partenariat avec l'Abbaye

Le Président a rappelé que, lors du Conseil d'Administration du 6 décembre 2021, il avait été acté le principe du partenariat avec l'Abbaye de Valloires dans le cadre du « son et lumières », organisé durant l'été.

Des échanges ont eu récemment lieu avec les membres du Conseil d'Administration de l'Association afin d'élargir ce spectacle à une partie des Jardins, d'augmenter ainsi sa durée et prévoir, pour les Jardins, une restauration en soirée.

Le budget prévisionnel est estimé à 465 000 €.

La Régie encaissera les recettes provenant de la billetterie pour le compte de l'Association et reversera l'intégralité des recettes au profit de l'Association.

Elle versera une avance de 100 000 € à l'Association qui viendra s'imputer sur les recettes.

Un premier acompte de 30% sera versé avant le 30 avril 2022 et le solde pour le 20 juillet 2022, date du début du spectacle.

Une convention doit être signée avec l'Abbaye afin d'acter les grands principes de ce partenariat et la répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement qui seront partagés à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'Association de Valloires et d'autoriser le Directeur à la signer.

Le Président indique que le spectacle va être étendu aux jardins.

Bruno DALLE expose le principe du spectacle. Il rappelle le partenariat fort avec l'Abbaye ainsi que les modalités financières.

7. Aquaclub de Belle Dune – Convention relative à l'exploitation du bassin de nage avec la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre

L'ouverture de l'Aquaclub est prévue début juin 2022.

Destination Baie de Somme va assurer l'exploitation du bassin de nage pour le compte de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Une convention doit être signée avec la Communauté de Communes Ponthieu- Marquenterre afin d'organiser les modalités d'exploitation et de fonctionnement de l'Aquaclub.

Il est convenu que le futur budget d'exploitation du bassin fasse l'objet d'une comptabilité propre et que la Communauté

de Communes Ponthieu-Marquenterre participe à son déficit par le versement d'une subvention d'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à l'exploitation du bassin de nage avec la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre et d'autoriser le Directeur à la signer.

Monsieur Hertault indique qu'il n'a pas encore fait acter le principe de la convention en Conseil communautaire.

8. Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés, des avenants de prolongation et des avenants au marché de travaux de l'Aquaclub de Belle Dune

1. Avenants de prolongation de délais

Le Président rappelle que, compte tenu de la mise en place de la nouvelle Régie personnalisée, du COVID qui a modifié les habitudes des consommateurs mais également de la crise actuelle qui impacte le prix des matières premières, la Régie va prolonger les marchés relatifs aux boutiques et à l'alimentaire dans le but d'obtenir des conditions plus favorables à la passation de ces derniers.

Bruno Dalle indique que la Régie souhaite améliorer les relations avec les fournisseurs et qu'un audit est engagé avec un Cabinet.

Les consultations suivantes vont être lancées:

2. Marché portant sur la fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules de Destination Baie de Somme

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée en application des articles L 2123-1, R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la commande publique.

Le marché porte, à titre principal, sur des cartes d'approvisionnement en carburant.

A titre accessoire, les options suivantes sont demandées :

- carte Europe par flotte,
- choix du carburant (avec double énergie sur certains véhicules),
- péages autoroutiers,
- lavage,
- parking.

Le montant maximum/an s'élève à 17 900 € TTC.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Densité des stations dans le département de la Somme : 40 %

- Prix : 60 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur à signer, par anticipation, le marché relatif à la fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules de la Régie ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

3. Marché de prestations de services concernant l'exploitation et la maintenance du Centre aquatique (Aquaclub de Belle Dune)

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée en application des articles L 2123-1, R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la commande publique.

Le marché a pour objet de confier au prestataire un ensemble de tâches relatives à l'exploitation et à la maintenance générale des locaux, ouvrages et équipements rattachés à l'Aquaclub de Belle Dune à Fort-Mahon.

Le montant maximum/an s'élève à 40 000 € HT.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix : 60%
- Note méthodologique : 40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur à signer, par anticipation, le marché relatif à la prestation de service concernant l'exploitation et la maintenance du Centre aquatique (Aquaclub de Belle Dune) ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

4. Avenants aux marchés

Le Président a rappelé aux membres que le montant total des plus-values s'élève à 305 160 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 avril 2022 et a donné un avis quant à la passation de ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de ces avenants et d'autoriser le Directeur à les signer ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Bruno Dalle rappelle que les principaux postes de dépenses complémentaires portent sur les aménagements extérieurs. Le Président rappelle que les avenants ont été travaillés avec la Commission d'Appel d'Offres. Il dit que ces travaux représentent un investissement sur 30 ans.

Monsieur Baillet indique que cela change complètement les orientations de l'Aquaclub.

9. Majoration de l'indemnité de responsabilité allouée aux Régisseurs de recettes

Le Président rappelle que l'organisation mise en place avec la nouvelle Régie Destination Baie de Somme conduit à la création d'une régie de recettes importante.

C'est pourquoi, il a été proposé d'attribuer une majoration de l'indemnité de responsabilité allouée aux Régisseurs de recettes dans les limites maximales légales suivantes, prévues dans l'arrêté du 14 juin 1985, à savoir :

- les indemnités de responsabilité, allouées aux Régisseurs de recettes des collectivités et établissements publics locaux sur la base du barème résultant des dispositions des articles 1^{er} et 2 du Décret n° 51-135 du 5 avril 1951 modifié susvisé, peuvent être majorées dans la limite de 100% lorsque sont réunies les deux conditions suivantes :
 - ouverture au public de la Régie au-delà des périodes normales d'exécution du service ;
 - nombre hebdomadaire moyen d'opérations d'encaissement supérieur à 200.
- les majorations visées ci-dessus sont fixées par décision de l'autorité compétente pour procéder à la création de la Régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de l'attribution majorée de 100 % de l'indemnité de responsabilité allouée aux Régisseurs de recettes dès lors que les conditions d'ouverture au public et de nombre hebdomadaire moyen d'opérations d'encaissement sont respectées.

10. Création des régies d'avances et de recettes

Suite à la reprise en gestion du « Bistrot de Pays » de Mons-Boubert, le Président a proposé de créer la Régie d'avances ainsi que la régie de recettes de ce site.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'accepter la création de cette régie d'avances et de cette régie de recettes et d'autoriser son Directeur à signer tous les arrêtés et documents nécessaires à sa création et à son fonctionnement.

11. Marchés passés sans formalités préalables du 1er septembre 2021 au 31 janvier 2022

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a bien pris acte de cette information.

Angelo Tonolli indique qu'il est important dans la mesure du possible d'avoir des produits locaux. Bruno Dalle indique que l'on s'y force.

Questions diverses

Une présentation est faite sur la répartition des salaires au sein de la Régie et sur des propositions éventuelles d'ajustement. Le Président dit que c'est effectivement un sujet important sur lequel la Régie doit travailler.

Messieurs Cocquet, Hertault et Le Moigne indiquent qu'il faut y travailler sur le court terme pour le moment.

La séance a été levée à 11 heures.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 13 avril 2022.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2022.



Stéphane HAUSSOULIER
Président